

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Boulieu-lès-Annonay

Séance du 27 janvier 2016

L'an deux mille seize et le 27 janvier à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Céline BONNET, Maire.

Présents :

Aurélie BONNET, Jean-Pierre CHAPILLON, Sylvie COCHONNAT, Max DESSUS, Geneviève FAVERJON, Jocelyne FORTEZ, Aurélien FOURBOUL, Pierre-Yves GAY, Jean-Yves MONNET, Patricia PAUZE, Nathalie RANDON, Jean-Claude RAYMOND, Jean-Pierre VALENTIN, Jérôme VINCENT

Absents / excusés :

Delphine GAILLARD (pouvoir donné à Aurélie BONNET)
Marie-Josèphe GRENIER (pouvoir donné à Céline BONNET)
Janick PEYRAVERNAY (pouvoir donné à Geneviève FAVERJON)
Jérôme VINCENT (excusé)

Madame Aurélie BONNET est nommée Secrétaire de séance.

Il est dénombré **quatorze** conseillers présents en début de séance, la condition de quorum étant ainsi remplie, le Conseil Municipal peut délibérer.

ORDRE DU JOUR

- I. Approbation du procès-verbal des Conseils Municipaux du 2 décembre 2015 et du 28 décembre 2015
- II. Composition de la Commission d'Appel d'offres. (Délibération n°1)
- III. Demande de subvention auprès du Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche (SDE07) pour le remplacement des ballons fluorescents (ou lampes à vapeur de mercure) d'éclairage public pour l'année 2016. (Délibération n°2)

- IV. Demande de subvention exceptionnelle pour le club Ados de l'Association Familles Rurales. (Délibération n°3)
- V. Demande de subvention exceptionnelle pour le BTP CFA de Saint-Etienne. (Délibération n°4)
- VI. Suppression du poste à temps complet d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe. (Délibération n°5)
- VII. Suppression du poste à temps complet d'adjoint administratif territorial de 1^{ère} classe. (Délibération n°6)
- VIII. Versement d'une subvention exceptionnelle pour l'association Emmaüs. (Délibération n°7)
- IX. Demande de subvention exceptionnelle de l'association Aurore Sportive de Boulieu. (Délibération n°8)
- X. Questions diverses

En préambule à la séance, Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la démission, reçue le jour même, de Monsieur Bruno BIENNIER.

Conformément à l'article L.270 du code électoral, l'enregistrement de cette démission sera suivie de la procédure de désignation en fonction de l'ordre d'inscription sur la liste « Boulieu l'Audacieuse » présentée aux élections municipales en mars 2014.

I. Approbation du procès-verbal des Conseils Municipaux du 2 décembre 2015 et du 28 décembre 2015

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 2 décembre 2015 est approuvé à l'unanimité.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 28 décembre 2015 est approuvé à l'unanimité.

II. Composition de la Commission d'Appels d'offres. (Délibération n°1)

Madame le Maire rappelle qu'il est obligatoire de procéder à des élections au suffrage proportionnel en vue de la composition légale de la Commission d'Appel d'Offres, le Maire président de droit cette commission.

Toutefois, en raison de la démission de Monsieur Bruno BIENNIER, reçue le jour même, cette délibération est reportée et sera inscrite à l'ordre du jour d'une prochaine séance, dans l'attente de la désignation de son ou sa remplaçant(e).

III. Demande de subvention auprès du Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche (SDE07) pour le remplacement des ballons fluorescents (ou lampes à vapeur de mercure) d'éclairage public pour l'année 2016. (Délibération n°2)

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la directive européenne (2005/32/CE) interdisant la commercialisation des ballons fluorescents depuis le 1^{er} janvier 2015.

Madame le Maire précise que la commune a déjà lancé la campagne de remplacement des ballons fluorescents en 2015, mais sur les 211 points concernés, il reste encore approximativement 160 points à remplacer.

La disparition des ballons fluorescents s'inscrit dans une démarche de développement durable et d'efficacité énergétique, désormais inhérente à l'éclairage public, subventionnée par le SDE07 pour la dernière année.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de demander une subvention au SDE07 pour l'année 2016 pour un montant de travaux d'environ 90 000€ HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité**,

- **Autorise** Madame le Maire à demander une subvention auprès du SDE07.
- **Autorise** Madame le Maire à effectuer ces travaux et à signer toutes les pièces nécessaires à leur réalisation.

IV. Demande de subvention exceptionnelle pour le club Ados de l'Association Familles Rurales. (Délibération n°3)

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la participation du Club Ados de l'Association Familles Rurales, à une animation « maquillage », lors de la soirée du 18 décembre 2015.

Madame le Maire propose d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'association en remerciement de leur participation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

- **Autorise** Madame le Maire à verser une subvention exceptionnelle de 120 € au Club Ados de l'Association Familles Rurales.

Cette somme est prévue au B.P. 2016 au compte 6574.

V. Demande de subvention exceptionnelle pour le BTP CFA de Saint-Etienne. (Délibération n°4)

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de subvention émanant du BTP CFA Loire concernant la scolarité d'un élève résidant sur Boulieu-Lès-Annonay.

La participation financière de la commune s'élèverait à 90 € pour cet élève.

Madame le Maire constate un avis plutôt défavorable de l'ensemble des élus présents.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

- **Refuse** le versement d'une subvention exceptionnelle de 90 € à BTP CFA Loire.

VI. Suppression du poste à temps complet d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe. (Délibération n°5)

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'après avis favorable du comité technique paritaire du 3 décembre 2015, la commune peut procéder à la suppression du poste à temps complet d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe.

Madame le Maire rappelle que cette suppression intervient suite à un avancement de grade et qu'il a été remplacé par un poste à temps complet d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe autorisé par le Conseil Municipal du 2 septembre 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **Autorise** Madame le Maire à supprimer le poste décrit ci-dessus.

VII. Suppression du poste à temps complet d'adjoint administratif territorial de 1^{ère} classe. (Délibération n°6)

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'après avis favorable du comité technique paritaire du 3 décembre 2015, la commune peut procéder à la suppression du poste à temps complet d'adjoint administratif territorial de 1^{ère} classe.

Madame le Maire rappelle que cette suppression intervient suite à un avancement de grade et qu'il a été remplacé par un poste à temps complet d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe autorisé par le Conseil Municipal du 2 septembre 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **Autorise** Madame le Maire à supprimer le poste décrit ci-dessus.

VIII. Versement d'une subvention exceptionnelle pour l'association Emmaüs. (Délibération n°7)

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal l'intérêt de l'association Emmaüs qui au-delà de la récupération d'objets, de meubles et de vêtements, est devenue à la fois une fabrique d'innovations sociales et de solidarités pour aider des publics en situation de grande précarité, et un front engagé et militant en faveur d'une société plus humaine et plus juste.

Madame le Maire propose d'attribuer une subvention exceptionnelle à cette association en remerciement des divers objets récupérés pour la maison du Père Noël ces deux dernières années.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

- **Autorise** Madame le Maire à verser une subvention exceptionnelle de **200 €** à l'association Emmaüs.

Cette somme est prévue au B.P. 2016 au compte 6574.

IX. Demande de subvention exceptionnelle de l'Aurore Sportive. (Délibération n°8)

Madame le Maire lit le courrier de demande de subvention envoyé par l'Aurore Sportive.

En l'état, le Conseil Municipal considère, à l'unanimité, que la demande ne peut pas être acceptée.

Des informations complémentaires seront demandées.

X. Questions diverses

➤ Lecture par Madame le Maire de différents courriers adressés par des associations et organismes caritatifs en remerciement des subventions versées

Prochains conseils municipaux :

Mercredi 2 mars 2016 – 20h00

Mercredi 6 avril 2016 – 20h00

Mercredi 11 mai 2016 – 20h00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50.